



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

RELEVÉ DE DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

10 MARS 2021

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Présents : Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Caroline GUELON, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Absents excusés :

Patrick SAUZEDDE, Jean Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Membres ayant donné procuration :

Frédéric CHONIER à Jean François DELAIRE
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE
Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Thomas BARNERIAS est désigné secrétaire de séance.

1) RELEVÉ DE DECISIONS (RD) DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2021 (D)

Adopté à l'unanimité

2) PROPOSITION DE DATES DE COMMISSIONS (D)

- Commission Centre Aquatique et Sports : 20 avril 2021 à 18 heures Salle du conseil de Thiers Dore et Montagne (TDM)

- Commission Patrimoine Bâtiment Communautaire : changement de date le 26 avril à 17h30 au lieu du 16 avril 2021
- Commission Transition Ecologique et Valorisation des déchets : le 31 mars à 18h30 (lieu à définir), ayant pour objet la présentation du projet de recyclerie et celui d'Ecopôle.

3) PRESENTATION DES ACTIONS DES ENTREPRISES A BUT D'EMPLOI (EBE) ET DE DETOURS SUR LE TERRITOIRE DE THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES COMMUNES (I)

Rapporteur : Bernard VIGNAUD

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne soutient l'insertion professionnelle et sociale ainsi que la lutte contre le chômage de longue durée, notamment au travers de la loi d'expérimentation du 29 février 2016 n° 2016-231 « Territoire Zéro Chômeur de longue durée ».

La collectivité s'investit par le conventionnement avec diverses structures telles que les Entreprises à But d'Emploi (EBE) (Actypoles-Thiers et Inserfac-EBE) et l'association Détours. Les Entreprises à But d'Emploi (EBE) ont pour objet de fournir du travail aux personnes volontaires privées durablement d'emploi. L'association Détours, quant à elle, organise un atelier chantier d'insertion dans lequel les salariés réalisant les travaux bénéficient d'un accompagnement socio professionnel. Dans ce cadre, diverses actions qui servent de support à l'insertion ou à l'emploi, sont réalisées par les EBE ou par Détours directement pour les communes.

Thiers Dore et Montagne finance notamment en 2021 :

- 25 000 € à Actypoles-Thiers pour la réalisation d'interventions d'urgence et de renfort d'amélioration du cadre de vie sur les 29 communes de la Communauté de Communes (hors Thiers).

Il est demandé aux communes intéressées de transmettre les chantiers souhaités au pôle technique avant le 15 mars 2021. Un mail sera envoyé à chacune des Communes pour recenser les demandes. Les communes qui n'ont pas bénéficié d'interventions en 2020 seront prioritaires.

- 11 800 € à Inserfac-EBE pour la collecte et le recyclage des papiers dans les 29 mairies du territoire (hors Thiers).

Par ailleurs, la Communauté de communes soutient l'association Détours annuellement à hauteur de :

- 40 000 € pour divers travaux, de maçonnerie et d'entretien du patrimoine bâti, réalisés dans le cadre d'un chantier d'insertion de 8 personnes, soit 178 jours d'intervention par an, ce qui revient à un coût de 224.72 € par journée d'intervention de l'équipe. Pour ces actions, TDM refacture aux Communes qui bénéficient de ce service, les journées réalisées par Détours pour leur compte. Les fournitures de matériaux sont à la charge des Communes. Les Communes peuvent prendre contact directement avec Détours pour planifier ces chantiers.

Décision du Bureau Communautaire : Information : pas de délibération à produire.



4) REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS (D)

Rapporteur : Pierre ROZE

Le règlement de fonctionnement 2021 des multi-accueils de Thiers Dore et Montagne est un document contractuel, à destination des familles, conforme à un agrément délivré par le Président du Conseil départemental, et validé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme.

Ce document s'inspire continuellement de l'évolution des besoins du territoire, peut faire l'objet de modifications, portant, notamment, sur les périodes de fermeture annuelle. Pour rappel, à ce jour, le multi-accueil de Thiers est fermé la semaine du 15 août et celui de Celles sur Durolle est fermé les 2 premières semaines d'août.

Aussi, dans la perspective de continuer de proposer un mode de garde collectif, adapté aux familles, sur toute l'année, le Bureau Communautaire :

- **Approuve** la fermeture d'une semaine, différente, en août, pour chacun des multi-accueils, garantissant aux familles de trouver un mode de garde collectif, toute l'année,
- **Approuve** la fermeture du 31 décembre, où il a été constaté, en 2020, une fréquentation nulle des deux multi-accueils, ayant de surcroît, impacté fortement le taux de fréquentation moyen,
- **Maintient** la modulation de l'agrément à 10 places, en août, hormis :
 - La dernière semaine pour Thiers où l'agrément est de 15 places,
 - La dernière semaine pour Celles sur Durolle où l'agrément est de 17 places,
- **Met en application** cette nouvelle mesure, à partir du 1^{er} août 2021, en faisant une demande de modification de l'agrément, auprès des services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental,
- **Actualise** le règlement de fonctionnement, à partir du 1^{er} août 2021 et le transmettre pour validation aux services de la Caf.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

5) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION FONCIERE DE PARCELLES EN BORD DE DORE (D)

Rapporteur : Thomas BARNERIAS

Une étude portée en 2017-2018 par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF) dans le cadre de l'élaboration du Contrat Territorial Dore et confiée au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne a identifié des opportunités d'acquisitions foncières de parcelles en bord de Dore, sur tout le linéaire de Courpière à Ris, qui présentent un intérêt important pour la mise en œuvre d'actions de restauration ou de préservation de la dynamique

fluviale. Les parcelles identifiées sur le territoire de Thiers Dore et Montagne se situent à Noalhat, Escoutoux et Dorat.

Les terrains acquis seront donc potentiellement érodés au fil du temps et aucune protection de ces terrains ne sera réalisée, afin de permettre à la Dore d'exercer son action. Ensuite, une gestion a minima sera menée sur ces terrains en attendant leur érosion progressive. Si nécessaire sur certains secteurs, des travaux de remise en état des zones achetées seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Dore pour améliorer la dynamique fluviale. De plus, dans le cadre du Contrat Territorial, sur les parcelles actuellement exploitées, le CEN Auvergne accompagnera la collectivité pour la formalisation de contrats agricoles pour maintenir l'activité existante sur ces parcelles.

Les Communes ont été informées de la démarche engagée auprès des propriétaires riverains et des opportunités d'acquisition. Dans ce cadre, la commune de NOALHAT se porte directement acquéreur. Pour les deux autres communes, qui y ont renoncé, TDM avait approuvé le principe d'acquisition de ces parcelles, lors du Bureau communautaire du 16 mai 2019.

Ainsi les acquisitions foncières de terrains érodables qui concernent la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'étendent sur 8,5 ha. Les quatre sites identifiés sont « Mayoux » à Escoutoux, « Chanière », « Aval Dorat » et « Méandre de Robins » sur la Commune de DORAT. Le détail des parcelles concernées est disponible dans le tableau ci-dessous. Les cartes figurent en annexe 1. Le budget total pour ces acquisitions est de 20 000 €.

Acquisitions foncières par la Communauté de communes Thiers Dore Montagne - Préservation et restauration de la dynamique fluviale de la Dore -								
nom_site	Commune(s)	Section	n°	Surface (ha)	surface negociée (ha) par site	prix parcelles (€)	Frais notariés estimés	Coût total acquisition
Mayoux	ESCOUTOUX	AB	434	0.2634	2.8311	606	600	1206
		AB	438/440	2.5677		6676	1200	7876
Aval de Dorat	DORAT	C	413/414/415/416	2.0310	2.9160	4650	1000	5650
		C	428	0.7070		566	600	1166
		C	417	0.1780		400	400	800
Méandre des robins	DORAT	C	547	0.5540	0.554	2440	800	3240
Chanière	DORAT	A	850	2.1575	2.1575			
					8.4586	15 338.00 €	4 600.00 €	19 938.00 €

La valeur des terrains a été estimée par la SAFER ou le Service des Domaines pour éviter toute spéculation potentielle, tout en incluant une marge de négociation éventuelle.

Le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau ci-dessous :

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant subventionnable	Forme et Taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau Loire Bretagne	20 000 € TTC	50%	10 000 €
Région Auvergne – Rhône - Alpes	20 000 € TTC	30%	6 000 €
Autofinancement TDM	20 000 € TTC	20%	4 000 €

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** ces acquisitions foncières pour la restauration et la préservation de la dynamique fluviale de la Dore;
- **Sollicite** une aide financière d'un montant prévisionnel de 10 000 € auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne;
- **Sollicite** une aide financière d'un montant prévisionnel de 6 000€ auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat Vert et Bleu
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

6) **AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES OUVRAGES - BARRAGE D'AUBUSSON D'AUVERGNE (D)**

Rapporteur : Ludovic COMBE

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a engagé, en 2019, d'importants travaux de rénovation du barrage d'Aubusson d'Auvergne. Ce projet exemplaire répond à des enjeux :

- De sécurité : augmentation de la capacité d'évacuation du barrage en cas de crue,
- De respect de l'environnement : construction d'une nouvelle passe à poissons pour favoriser la circulation des poissons migrateurs, mise en place d'un système de turbine pour la production d'électricité verte.

Le marché de travaux a été organisé en deux lots. Le premier lot attribué à l'entreprise BTP du Livradois concerne les travaux du déversoir et de la passe à poissons. Le deuxième lot, confié à l'entreprise CEGELEC concerne la microcentrale.

Lot 1 : Evacuateur de crues et passe à poissons - BTP du Livradois : Avenant N°2

La réalisation des terrassements préparatoires de la zone amont du déversoir a mis en évidence une forte hétérogénéité des matériaux du talus (présence de sables indurés) avec pour incidence une instabilité importante.

De nouvelles reconnaissances géotechniques ont été menées et il en ressort que cet imprévu technique ne peut être réglé qu'en stabilisant le talus avec une technique similaire

à celle mise en œuvre en aval, afin de garantir la stabilité définitive du talus dans toute sa longueur. Cette évolution implique l'augmentation des quantités pour les prix nouveaux 1 et 2 introduits par l'avenant n°1 et représente une plus-value de 105 820,00 € HT.

La prise en compte de ces nouveaux paramètres géotechniques en phase étude d'exécution a conduit à réévaluer les profondeurs d'ancrage des ouvrages, les épaisseurs des voiles et la densité des aciers. Ces incidences se répercutent sur les postes :

- Terrassement : plus-value de 22 330,00 € HT
- Gros bétons : plus-value de 52 416,00 € HT.
- Bétons structurels : plus-value de 44 969,00 € HT

De plus, des prestations supplémentaires non prévues initialement doivent être ajoutées :

- Les modalités de raccordement de l'usine de turbinage au réseau électrique ont été définies par ENEDIS suite aux études définitives réalisées postérieurement à la signature du présent marché. Elles impliquent le passage d'une gaine 3 fourreaux non prévue initialement dans le cadre de ce marché : prix nouveau PN3 (Mètres Linéaires) comprenant strictement la pose des gaines techniques sans fourniture (à la charge d'ENEDIS), sans chambre de tirage sur 140 mètres soit un budget prévisionnel de 5 810,00 € HT.
- Les études d'exécution de l'appui de la passerelle, sa modification suite à l'évolution du profil du talus impliquent la reprise de l'accès aux piétons par le haut : prix nouveau PN4 (forfait) de 8 635,00 € HT.
- Les discussions en phase réalisation avec l'administration et en particulier l'Organisme Français de la Biodiversité (OFB), ont impliqué le remodelage du COUZON afin de rétablir la continuité écologique entre le bassin de dissipation et la restitution du turbinage grâce à un système de barrettes en enrochement : PN5 (forfait) de 7 000,00 € HT.

Lot 2 : Usine hydroélectrique - CEGELEC Le Puy Tertiaire : Avenant N°3

Concernant le lot n°2 il n'y a pas d'évolution des quantités liées aux études d'exécution. Toutefois, la survenue de deux crues pendant l'arrêt lié au confinement, a nécessité au moment de la reprise des travaux en juin 2020, un nouveau réglage du fond de fouille avant bétonnage des fondations. Ce nouveau réglage a engendré des quantités supplémentaires de déblais et remblais contigus ainsi que de gros bétons.

- Terrassement : plus-value de 6 315,00 € HT
- Gros bétons : plus-value de 5 096,00 € HT

Le marché prévoyait la réalisation de 120 m3 de blocs d'enrochements. Pour les besoins d'adaptation de la sortie du chenal de restitution des eaux turbinées et relativement à des demandes de l'administration (Office Français de la Biodiversité), les quantités passent à 175 m3, cela représente une plus-value de 3 850,00 € HT.

N° Lot	Montant initial marché HT	Modifications avenant 1 HT	Modifications avenant 2 HT	Modifications avenant 3 HT	Nouveau Montant marché HT
1	699 645,50 €	145 915,00 €	250 480,00 €		1 096 040,50 €
2	388 236,49 €	Augmentation délai sans incidence financière	Transfert marché sans incidence financière	15 261,00 €	403 497,49 €

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** les avenants des lots 1 et 2 pour les travaux de modernisation du barrage d'Aubusson,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

7) **PRESENTATION PLAN GUIDE POUR LES EXTENSIONS DES ZI DE FELET /RACINE (I)**

Rapporteur : Stéphane RODIER

Report.

8) **FIXATION D'UN TARIF DE DROIT DE VOIRIE POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION AMBULANT DANS LA ZA DE RACINE (D)**

Rapporteur : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente.

Amélie PILLIE, gérante de « La bonne G'Amel », installée à ARCONSAT depuis deux ans en tant que traiteur (sans point de vente), a sollicité la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour disposer d'un emplacement dans la zone d'activités de RACINE.

Dans le but de diversifier son activité, Amélie PILLIE a récemment fait l'acquisition d'une remorque ambulante pour mettre en place de la vente à emporter sur les marchés et dans la zone d'activités de RACINE.

La restauration proposée viendrait compléter l'offre existante et permettrait aux salariés de disposer d'un choix plus important.

La gérante sollicite la Communauté de communes pour une présence à l'année, à raison de quatre jours par semaine.

Après échanges d'expériences avec d'autres collectivités, il est proposé d'appliquer un tarif par jour de présence et de tenir compte de l'annualité dans la détermination du tarif.

L'installation d'un camion ambulancier sur la voirie communautaire est soumise à l'autorisation du Président par la signature d'un arrêté.

L'emplacement sélectionné étant situé sur la Commune de LA MONNERIE LE MONTEL, la demande a reçu un avis favorable du Maire.

Le Bureau Communautaire :

- **Fixe** le tarif de droit de voirie à neuf euros par jour de présence pour un stationnement à l'année dans la zone d'activités de RACINE,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

9) **DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS EN 2021 (D)**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

SUBVENTIONS EVENEMENTS CULTURELS ARTICLE 6574	REALISE 2019	REALISE 2020 ANNULATION DES EVENEMENTS DE MI MARS A SEPTEMBRE	DEMANDE 2021	PROPOSE AU BUREAU
LE KIOSQUE // THIERS Nuit des idées le 28 janvier et cycle écritures du 12 avril au 16 mai auprès des classes et du tout public sur CCTDM et CCEDA. NUIT DES IDEES ANNULEE Demande portant sur 27% (1200€) du budget cycle écriture (4500€)	1 500	300	1600	1200
CONCERTS DE VOLLORE // CHABRELOCHE Festival de musique classique et du monde du 10 juillet au 1er août : 16 concerts estivaux sur 13 communes Demande portant sur 21% du budget (112 000€)	23 000	13 000	23500	23500
LA FAYESSOCIATION // OLMET Première édition des fêtes médiévales les 24 et 25 juillet à Olmét Demande portant sur 2,5% du budget total (22500€)			560	300
PASSION...NEZ // PALLADUC Apéro cirque festival du 29 au 31 juillet à St Rémy sur Durolle Demande portant sur 9% du budget total (11525€)			1000	700
ASSOCIATION ARIOSO // VICHY Festival de musique classique du 1er au 15 août + 26/09 à Thiers : 5 concerts + stage de chant choral. Demande portant sur 2% du budget (25500€)		0	500	500
ARTS JEUX ROLES // AUGEROLLES Renc'arts à Augerolles = Festival d'1 journée dans les rues avec théâtre, danse, cirque, chant et ateliers le 21 (ou le 28) août Demande portant sur 8% du budget global (12000€)	200	0	1000	400
COURPIERE COUNTRY CLUB // SAINT DIER D'AUVERGNE Festival de danse country et line dance à Courpière du 26 au 29 août Demande portant sur 3,75% du budget total (21500€)	800	0	800	800
LA PIECE DU FOND // THIERS Évènement "Dehors" = couverture vidéo de 3 concerts dans des environnements singuliers du territoire (sans public), dates et lieux à venir Demande portant sur l'ensemble des activités de l'association 100%. Le budget demandé spécifiquement pour « Dehors » = 435€ sur un budget total de 4785€, soit 9%		0	1535	400
	30 000*	14200*	30495	27800

*Montants globaux annuels comprenant d'autres évènements qui n'ont pas fait l'objet d'une demande cette année

Le Bureau Communautaire :

- **Attribue** les subventions proposées comme ventilées ci-avant pour un montant total de 27 800 €,
- **Reporte** ces montants au BP 2021,
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à ces attributions de subvention.



Décision du Bureau Communautaire : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

10) QUESTIONS DIVERSES

L'adhésion à l'association AMORCE a été reconduite. Il convient de désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) :

- Il est proposé Rachel BOURNIER en tant que déléguée titulaire
- Il est proposé Philippe CAYRE délégué suppléant

